



*Date de dépôt : 14 décembre 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Marjorie de Chastonay concernant** **la féminisation des noms de rues**

En date du 25 novembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Les différentes formes de sexisme vécues à répétition dans l'espace public et les violences symboliques ont un impact fort sur la vie des femmes et leur citoyenneté. Agir sur l'espace public et la manière dont il est pensé et aménagé permet de rendre la ville plus accueillante et inclusive, pour tous et toutes. L'invisibilité des femmes dans l'espace public se manifeste notamment à travers la sous-représentation des femmes dans les noms de rues attribués à des personnes. Suite au projet 100Elles\*<sup>1</sup>, la motion M 2536 « Pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise », a été acceptée par le Grand Conseil en juin 2019 ; elle demandait le changement de dénomination de 100 rues genevoises dans un délai de trois ans.*

*Ce délai étant passé, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :*

- **Combien de rues ont été (re)nommées avec des noms de femmes ces trois dernières années ? Combien avec des noms d'hommes et combien avec des noms neutres ?***
- **Combien de communes sont concernées par de nouveaux noms de rues féminins ?***
- **Combien de propositions de noms de rues féminins ont été faites par des communes et combien ont été refusées ? Et pour quelles raisons ?***

---

<sup>1</sup> <https://100elles.ch/>

- *Combien de noms masculins ou neutres ont été refusés ?*
- *Outre l'envoi d'une lettre encourageant les communes à proposer des noms de personnalités féminines, qu'est-ce que le Conseil d'Etat a mis en place afin de faciliter la tâche des communes ?*
- *Quel appui méthodologique leur a été fourni ?*
- *Le canton a-t-il créé une liste de personnalités féminines éligibles, selon les critères du RNGAB, par commune ?*

*L'auteure de cette question écrite remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt des interrogations exprimées par l'auteure de la question et y répond comme suit.

*Combien de rues ont été (re)nommées avec des noms de femmes ces trois dernières années ?*

Depuis juillet 2019, 64 voies ont été dénommées, dont 35 nouvelles voies féminines, soit 14 nouvelles dénominations et 21 voies renommées en Ville de Genève.

*Combien avec des noms d'hommes et combien avec des noms neutres ?*

Il y a 6 noms d'hommes, 23 noms neutres et 35 noms de femmes.

*Combien de communes sont concernées par de nouveaux noms féminins ?*

Onze communes sont concernées.

*Combien de propositions de noms de rues féminins ont été faites par des communes et combien ont été refusées ? Et pour quelles raisons ?*

Une dizaine de noms de femmes ont été refusés, principalement parce que ce sont des propositions de dénomination identiques ou de même consonance avec des dénominations déjà existantes (risque de confusion, en particulier pour les services de secours), et d'autres du fait de ne pas avoir marqué de manière pérenne l'histoire de Genève.

### ***Combien de noms masculins ou neutres ont été refusés ?***

Deux noms d'hommes refusés car les noms de personnalités féminines n'avaient pas été privilégiés. Huit noms neutres principalement parce que ce sont des propositions de dénomination identiques ou de même consonance, mais également du fait de ne pas avoir privilégié des noms de personnalités féminines.

***Outre l'envoi d'une lettre encourageant les communes à proposer des noms de personnalités féminines, qu'est-ce que le Conseil d'Etat a mis en place afin de faciliter la tâche des communes ? Quel appui méthodologique leur a été fourni ? Le canton a-t-il créé une liste de personnalités féminines éligibles, selon les critères du RNGAB, par commune ?***

Afin de faciliter la tâche des communes, le département en charge de la nomenclature (département du territoire) encourage la réalisation d'un recueil de personnalités féminines à l'attention des communes. Voir à ce propos le projet de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales : <https://www.sagw.ch/fr/assh/actualites/news/details/news/conjurer-la-coutumace-prononcee-a-lencontre-des-femmes-dans-le-recit-historique>

Par ailleurs, la direction de l'information du territoire, dans ses demandes de dénomination, encourage les communes à privilégier des noms de personnalités féminines.

Les statistiques énoncées ci-dessus mettent en évidence que les communes proposent régulièrement des noms de femmes et que le message du Conseil d'Etat a été entendu.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA